Bandol

Journal Municipal n°29 - Hiver 2021

Dossier

Chambre régionale des comptes :

le compte est bon !

Commerces
Consommez local

Travaux
En cours et à venir

Retour sur
Les fêtes

Bandol

INFO PRATIQUES

La newsletter de la ville

Dès janvier, un nouvel outil sera à votre disposition pour rester informé : la newsletter. Thématique, elle vous permettra de suivre l'actualité de la ville sans avoir à chercher. Alternative aux réseaux sociaux et site internet, vous recevrez les dernières actualités de la ville directement sur votre boite mail.

Journal municipal, Animations, Culture, Enfance, Actualités, il suffit de vous inscrire et vous recevrez directement dans votre boite mail toutes les informations de votre ville.

Et pour rester toujours plus informé, Alerte Info Service vous prévient par SMS des risques météo, circulation perturbée, événement exceptionnel ...

Studios vacants à la résidence autonomie des Acacias

Implantée en plein centre-ville, la résidence autonomie Les Acacias permet aux personnes âgées de disposer d'un logement indépendant et confortable et de conserver une autonomie de vie aussi large que possible tout en bénéficiant des services de l'établissement.

La résidence autonomie dispose de 23 studios orientés sud, répartis sur trois niveaux avec un ascenseur, non meublés et en parfait état !

Les résidents disposent de plusieurs services : un service de restauration, un personnel présent 24h/24, des loisirs, accès sécurisé, etc.

Toute personne sollicitant une admission dans la résidence autonomie doit présenter un niveau d'autonomie correspondant à un GIR 5 ou 6 et être apte à la vie en collectivité.

Des studios sont aujourd'hui vacants et attendent leur futur locataire !

Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre le CCAS au 04 94 29 18 60 ou ccas@bandol.fr

Les comités de quartier reviennent en 2021

Les comités de quartier ont pour objet la mise en place d'une concertation permanente entre les citoyens et l'équipe municipale.

Comment candidater ? Rendez-vous sur bandol.fr/quotidien/démocratie participative

Sommaire

3 ----------Édito
4/5 ----------On en parle
6/9 - ----------Actualités
Travaux
10 ----------Focus
11 ----------À venir
12/15 ----------Dossier
La CRC
16/17 - Bandol, c'est vous
18 ----------Focus
19 ----------On en parle
20/21 ---------Expression
22/23 ----------Carnet

Directeur de la publication : Jean-Paul Joseph
Conception graphique : Service Communication / Impression : SIRA
Dépôt légal 25 septembre 2003 - Ne pas jeter sur la voie publique
Prise de rendez-vous avec les élus : 04 94 29 12 49 / Standard de la mairie : 04 94 29 12 30
Le journal municipal, mode d'emploi : trimestriel / 7 000 exemplaires / Publipostage / Points de dépôts
Reportages et informations sur la vie bandolaise / Comprendre l'action municipale

Retrouvez-nous sur bandol.fr et sur villedebandol

ÉDITO

La santé d'abord

Plus que jamais, cette expression, la santé d'abord, aura du sens en ce début 2021. Refrain des vœux de bonne année, c'est le souhait qu'il faut formuler pour chacun, et chacun de nous pour ses proches. Sans elle, la qualité et le plaisir de vivre se dégradent si rapidement…

La santé d'abord, c'est aussi le résumé d'une année 2020 où tous les pays du monde, ont dû faire des choix inédits pour préserver leurs populations.

La santé d'abord, nous savons maintenant que c'est encore ce qui va conditionner une part majeure de 2021. Parce que les Etats ne pourront revenir à une certaine normalité qu'une fois en possession d'un traitement adapté de la COVID, ou lorsqu'une vaccination sûre aura pu protéger les deux tiers au moins de la population, il nous faudra tenir. S'il faut évidemment souhaiter que l'an qui s'ouvre soit plus doux que l'année écoulée, aux coûts exceptionnels, 2021 est un espoir, mais pas un chemin de roses.

En ce début d'année toutes les restrictions ne sont pas levées, certaines professions souffrent terriblement, et l'économie du tourisme est en particulier soumise à rude épreuve, avec toute une catégorie d'entreprises et de professionnels concernés sur Bandol. Les conséquences affectent nombre d'individus et familles, mais aussi la ville, qui perd bien sûr une part de ressources, et doit aider les plus en difficulté. La commune maintiendra ses efforts directs, avec des exonérations de redevances en proportion, comme indirects avec la gratuité des parkings lorsque nécessaire pour redonner l'impulsion : en fin d'année, cela a accompagné les fêtes, en début d'année, la période des soldes bénéficie aussi de ce dispositif. Et les bandolais connaissent maintenant nos campagnes incitant à consommer local, y compris au travers des outils numériques que nos commerces adoptent pour faire face à la réalité du moment : elle forge de nouvelles habitudes, ici comme partout en France, qui pourraient durer au-delà de l'épisode que nous traversons.

La vie de la mairie et de ses services ne s'arrête pas malgré les mesures sanitaires. Chacun se souvient de la course aux masques au printemps et du rôle majeur de la municipalité, des animations de l'été réinventées en quelques semaines. Élus et agents travaillent à rééditer le même niveau de performance en 2021, quel que soit le contexte. D'autre part, les travaux nécessaires se poursuivent : façades de l'église en cours de réfection, capitainerie neuve bientôt livrée, quai Ouest dont la rénovation et la surélévation viennent de débuter. Dans quelques mois, le platelage bois de la promenade Est sera transformé, dans un style qui prolonge le quai de Gaulle. Les instances qui détiennent d'autres compétences poursuivent aussi leurs efforts : la fibre sera par exemple la nouvelle connexion d'une large part des foyers bandolais fin 2021 : les sous-traitants d'Orange sont partout dans Bandol depuis des semaines.

La perspective du vaccin offre un possible horizon, mais jusque-là l'effort de solidarité doit se prolonger. Comme l'a rappelé le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'héritage du mandat précédent au-delà du plus visible avec le nouveau quai de Gaulle, c'est une situation financière assainie, de façon exceptionnelle. Bien nous en a pris, mais il faut quand même nous interroger sur le programme pour lequel les bandolais nous ont élus, en phasant les différentes étapes pour permettre de le réaliser malgré la seule certitude : il faut en même temps se serrer la ceinture. La promesse de ne pas toucher aux impôts en 2021 sera tenue. Et tellement de nos concitoyens ont besoin qu'on ne les surcharge pas en cette époque si dure, violente pour une partie de la population dont la COVID aura directement frappé l'emploi, ou le niveau de vie, et encore plus souvent le moral.

Mes pensées vont donc vers chacun des bandolais et bien sûr ceux isolés, plus nombreux ou encore plus seuls après une période de fêtes inédite qui aura empêché bien des retrouvailles. Mais année après année, je m'accroche à cette certitude, du privilège de notre région, du cadre que nous offre Bandol. À l'heure où les jours rallongent, je sais que des moments plus doux viendront, et c'est le vœu que je formule pour chacun de nous avec ce numéro du journal municipal qui ouvre une année forcément, heureusement, différente. Mais avec un vœu primordial pour tous : la santé d'abord !

Jean-Paul Joseph,

Maire de Bandol

Le livre de la laïcité

Depuis 2015, anniversaire de la Loi de 1905, le 9 décembre est devenu la «Journée de la Laïcité à l'Ecole».

Cet anniversaire est l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que des valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de faire partager aux élèves.

Depuis de trop nombreuses années la France pleure des hommes et des femmes assassinés par les bras ignorants de forces politiques et religieuses extrémistes.

Il est de notre devoir, chacun à notre mesure, de participer au combat pour la préservation et la consolidation de notre République.

Ainsi, nous avons souhaité rappeler notre engagement en faveur de l'école républicaine, celle qui transmet sans distinction à tous les élèves la connaissance, forge l'esprit critique et éveille à la citoyenneté.

Le savoir est émancipateur, le citoyen éclairé sera garant de la laïcité de demain.

C'est ainsi que vendredi 11 décembre après midi, Jean-Michel Aupy et Odile Miribel sont venus présenter, aux classes de CM2 de l'école Octave Maurel, «Le Livre Géant de la Laïcité». Cette présentation a été suivie d'une dédicace au cours de laquelle cet ouvrage a été offert par la ville aux 71 élèves de CM2.

En offrant ce livre de la laïcité aux élèves de CM2 la ville de Bandol formule le souhait de les aider à s'approprier le sens du principe de laïcité.

Puisse ce temps de lecture être le vecteur de débats respectueux et constructifs, de temps de réflexion et d'analyse.

Puisse-t-il aussi participer au dévoilement d'une conscience autonome affranchie de toute pression, emprise idéologique ou prosélytisme.

Liberté de croire ou de ne pas croire, la laïcité permet à tous de vivre ensemble, avec nos différences et nos ressemblances.

« La seule règle qui soit originale aujourd'hui : apprendre à vivre et à mourir, et pour être homme, refuser d'être dieu »

Albert Camus « L'homme Révolté »

ON EN PARLE

Venir en aide au commerce local

En complément des aides proposées par le gouvernement pour répondre aux difficultés des entreprises (fonds de solidarité, exonérations ou remises d'impôts, prise en charge du chômage partiel), la municipalité, a pris des mesures locales dès le premier confinement.

Il a été décidé d'exonérer, pour toute l'année 2020, de la redevance due au titre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, tous les commerces subissant l'obligation de fermeture imposée par l'Etat dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

De plus, pendant toute la durée du confinement, les mesures suivantes ont été mises en place :

- extension à titre gratuit des terrasses occupant le domaine public
- exonération des redevances dues au titre des marchés journaliers et hebdomadaires
- gratuité des stationnements de surface à tarif horaire
- exonération de la redevance pour les conventions d'occupation du domaine public
- exonération du loyer des baux commerciaux
- exonération de la part fixe de la redevance due au titre des sous-traités d'exploitation des plages

Ces mesures seront poursuivies pour toute période de confinement se déroulant sur 2021 concernant les commerces impactés et pour ceux qui ont une activité partielle, pour la partie inexploitable.

Gratuité des parkings

Afin de soutenir et dynamiser l'activité commerciale du coeur de ville et permettre à tous de profiter des festivités de fin d'année en toute liberté, les parkings étaient gratuits dès le 5 décembre et jusqu'au 31 décembre 2020 .

Cette gratuité est reconduite pour la période des soldes, soit du 7 au 17 janvier 2021.

Pour rappel, la ville de Bandol est la seule à proposer 3h de gratuité durant la période creuse, et affiche les tarifs horaires les plus bas du secteur.

fairemescourses.fr/bandol

Une plateforme numérique totalement gratuite est à disposition des commerçants bandolais. Mise en place dans le but de fédérer les commerces et de les accompagner dans le développement de leur visibilité numérique à travers une e-boutique.

Cet outil à vocation à perdurer pour :

- faire face au risque de restrictions d'ouverture qui peuvent encore s'appliquer
- regrouper l'ensemble des acteurs économiques locaux sur un «annuaire» dont ils maîtrisent les informations (horaires, téléphone,...)
- faciliter les recherches des clients locaux et extérieurs
- appréhender les rouages du e-commerce, afin de pouvoir faire évoluer leurs activités commerciales.

Le service Commerces et Artisanat met ses compétences au service des acteurs locaux et les accompagne dans cette démarche.

les travaux en cours

Rénovation des façades de l'église «Saint-François de Sales»

Bâtie entre 1747 et 1749, l'église est consacrée dès la fin des travaux par l'évêque de Marseille. Elle devient paroisse deux ans plus tard, en 1751. Elle subit rapidement plusieurs phases d'agrandissement, avec une nef latérale pour la corporation des marins en 1772, puis une seconde, pour les pénitents noirs en 1776.

Dépendant du diocèse de Marseille lors de sa construction, elle est aujourd'hui sous l'autorité du diocèse de Fréjus-Toulon. L'église est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 23 août 1903.

La restauration de cet édifice a débuté en novembre. Les principaux travaux à réaliser sur cette opération sont des travaux de maçonnerie sur façades, de couverture-zinguerie, de menuiseries, de ferronnerie ainsi que des travaux sur panneaux de vitraux.

La fabrication des ouvrages et leur mise en œuvre sera réalisée selon les règles, normes et textes en vigueur ainsi que le dans le respect des performances à atteindre et des obligations. Les travaux seront exécutés suivant les Règles de l'Art « à l'identique » impliquant le respect des contraintes archéologiques et architecturales liées à l'histoire du bâtiment et du site concerné ainsi qu'une identité d'aspect avec les parties conservées.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Bandol.

Les travaux de restauration de la présente opération se déroulent en site occupé. L'église de Bandol restera ouverte aux fidèles et aux visiteurs pendant toute la durée de l'opération. Les offices seront célébrés pendant toute la durée des travaux y compris pour les offices devant se dérouler au sein de l'édifice en dehors du dimanche (évènements exceptionnels ou évènements particuliers : funérailles, mariages, baptêmes ...)

Pendant ce temps à l'intérieur de l'église ...

Après plusieurs mois de restauration, les tableaux Saint André (1846) et Sainte Rosalie (1853) peints par l'artiste Herminie Pons de l'Hérault ont retrouvé leur place au sein de l'Église Saint-François-de-Sales. Cette restauration entreprise par la commune sur l'impulsion de l'historien Jean-Marie Schneider, a été réalisée par Héloïse Georget et Caroline Dinet pour les toiles (Atelier Art Gérénis) et Annie Gaudin pour les cadres.

Port : point sur le confortement du quai ouest

Le quai ouest

Suite aux retards engendrés par la crise sanitaire, les travaux de renforcement du quai ouest qui jouxte le parking du stade Deferrari, ont finalement débuté en décembre dernier. Un rideau de palplanches en acier doit être installé durant tout le mois de janvier sur la longueur du quai (du quai Bonaparte jusqu'à la digue).

Viendra ensuite une opération de remblaiement, puis de couronnement pour atteindre la nouvelle hauteur des palplanches (environ 50 cm supplémentaires). Le revêtement actuel du quai sera ensuite totalement renouvelé pour être finalisé vers la fin du mois de mars.

La capitainerie

Les travaux de la Capitainerie touchent à leur fin. Le parement en pierre est en cours de pose. On aperçoit déjà l'étendue du toit terrasse qui offrira une vue unique sur le port et la ville.

L'entrée du port, vue de la mer, aura fière allure et l'accueil des plaisanciers se fera dans des conditions optimales. Ce nouvel équipement offrira une réception plus grande et beaucoup plus confortable. Les bureaux seront isolés pour obtenir plus de confidentialité et les conditions de travail du personnel seront améliorées. Par ailleurs, l'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Un espace sera dédié à la station carburant et des sanitaires neufs et modernes seront désormais intégrés à la capitainerie.

La fin des travaux est attendue pour le mois de février.

les travaux terminés

Installation du nouveau module du skate parc :

Le nouveau module du skate parc est installé. Ce nouvel élément en béton, plus résistant que le précédent (élément qui peut être déplacé) va permettre aux jeunes skateurs d'effectuer de belles figures. Quant aux deux autres modules, ceux-ci vont bénéficier de quelques réparations.

Les toilettes publiques rénovées

Deux blocs WC autonettoyants «flambant neuf» ont été installés sur le bord de mer. L'un, à proximité du parking central et l'autre, devant l'Office de Tourisme. Ces nouvelles cabines plus modernes, fonctionnelles et accessibles à tous, vont bénéficier, au-delà du nettoyage automatique permanent, de 3 passages hebdomadaires d'agents municipaux pour assurer un entretien régulier et approfondi.

Les blocs reconditionnés seront déployés ultérieurement sur des zones fréquentées et non équipées.

Buffon nouveau local pour les ados

La structure Bandol Jeunes accueille les jeunes de 10 ans à 17 ans du lundi au vendredi.

En période scolaire, le lieu d'activité est le Carré Jeunes situé chemin Saint Marc. Pendant les vacances, l'espace Caroline Croso devient le lieu d'accueil principal.

Le Club House de Buffon a été rénové et agrandi afin d'offrir un espace supplémentaire d'accueil destiné plus spécialement aux 14/17 ans.

Baby-foot, flipper, ping-pong et terrains multisports ont été refaits à neuf et la structure recevra le public très prochainement.

les aides pour vos travaux

Subvention pour ravalement des façades dans le centre ancien

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de voir renforcer l'attractivité de son centre-ville, la ville de Bandol a mis en œuvre une opération destinée à aider et inciter les propriétaires du centre ancien à effectuer des travaux de ravalement de façades de qualité.

Nature des travaux subventionnables :

Les travaux sur les façades doivent préserver l'aspect général de la rue et respecter l'identité de l'immeuble concerné.

Sont subventionnés les travaux suivants : les réfections ou reprises d'enduits, les badigeons de façades ou les peintures minérales, les peintures de menuiseries, les peintures de ferronneries, les reconstitutions d'éléments de modénature existants ou à créer dans un souci d'harmonie de traitement, la réfection ou le remplacement de gouttière et descente des eaux pluviales en zinc ou cuivre, l'intégration ou la dissimulation des climatiseurs, la mise en place de l'échafaudage, la préparation du chantier et son nettoyage sous réserve qu'ils respectent les dispositions énoncées dans la demande de Déclaration Préalable et la fiche de recommandations techniques et architecturales établies pour chaque projet par Soliha (1er acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat).

Plus d'information au service Urbanisme : 04 94 29 12 50

L'urgence et la patience !

Voici le titre d'un recueil de textes de l'auteur Jean-Philippe Toussaint, paru aux éditions de Minuit, où il décrit avec beaucoup de poésie le processus de l'écriture. Comme lui, cette année 2020 particulièrement mouvementée, nous a amené à interroger notre rapport au temps, notre capacité à ralentir, à réfléchir et à prendre de la hauteur...

JOSEPH RAVAISOU
GALERIE BANDOL

Les artistes invités cette année à exposer dans notre Galerie Ravaisou, nous invitent également à y réfléchir. A travers sa série de photographies intitulée «Des siècles sous nos pas», Patrick Searle tente de saisir les strates de la richesse patrimoniale depuis l'Antiquité de la ville d'Arles. Le passage du temps résonne également dans les sculptures du couple d'artistes André Martin et Chantal Soerensen réalisées à partir de bois flotté qu'ils sélectionnent, et à qui ils vont donner vie.

Le célèbre «Printemps des Potiers» met à l'honneur chaque année et ce, depuis 37 ans, un art millénaire dont les origines remontent à la fin de la Préhistoire, la céramique.

Enfin, les sculptures aériennes et célestes de Nicolas Lavarenne propulsées dans le ciel par des échasses apparaissent comme suspendues dans le temps. Cette exposition extérieure de sculptures monumentales apparaît d'ailleurs comme un rendez-vous incontournable pour découvrir le travail exceptionnel d'un artiste à la renommée internationale.

Attendu depuis maintenant presque un an, le théâtre Jules Verne vous proposera le concert revigorant de l'artiste Cali le 4 mars et l'humour salvateur de Verino le 26 mars prochain !

Ce sera aussi l'occasion de découvrir, en toute sécurité, nos traditionnels rendez-vous du Bandol Jazz Club, avec notamment, Christophe Dal Sasso, couronné d'une victoire du Jazz en 2020, ainsi que Piero Iannetti et son Sextet Messenger... Pour les amateurs de classique, les Musicales de Bandol ont proposé une nouvelle date pour accueillir le magnifique Quatuor Bela en juin.

Pour finir, vous pourrez découvrir un étonnant spectacle musical à destination du jeune public (dès 6 ans) « Un Océan d'Amour » en avril, autour d'une bande dessinée de Wilfrid Lupano et Grégory Panaccione qui a connu un immense succès avec la particularité de ne présenter aucun texte.

Des rendez-vous pour déconfiner les esprits et libérer les imaginations. Appel à partager et à propager l'enthousiasme en toute sécurité.

Jules Verne
THÉÂTRE BANDOL

À VENIR

L'agenda

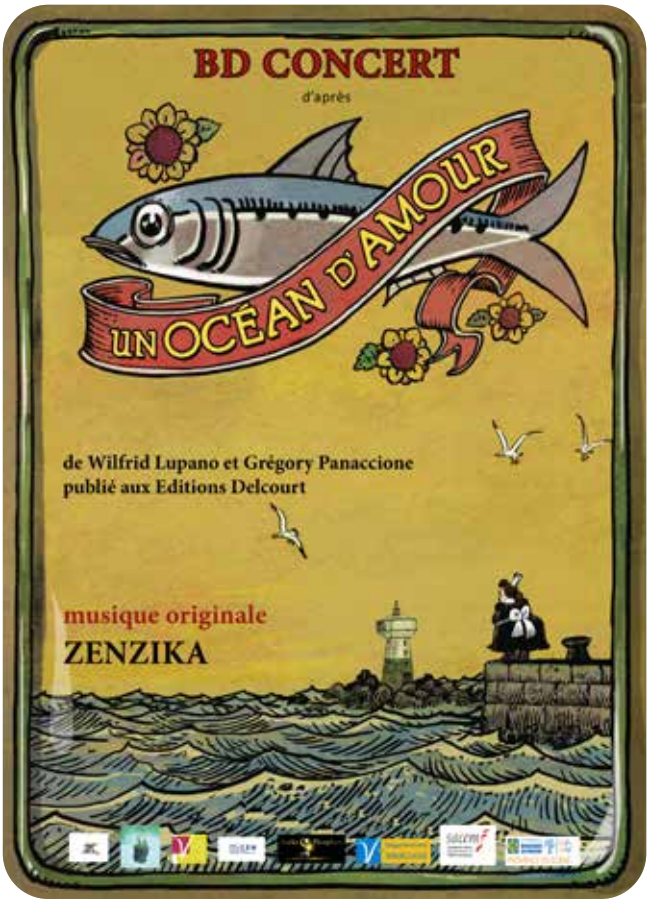

Un océan d'Amour
samedi 24 avril à 19h30

Printemps
des Potiers
du 3 au 18 avril

Nicolas
Lavarenne
du 5/02 au 16/05

André Martin
Chantal Soerensen
du 23/04 au 16/06

Patrick
Searle
du 5/02 au 24/03

Clotilde
Rullaud Trio
samedi 22 mai
à 20h30

Spirit of 3
Dal Sasso & Rodz
vendredi 30 avril
à 20h30

Sextet Messenger
samedi 20 mars à 20h30

Rapport de la CRC : le compte est bon !

Un rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la situation d'une commune est toujours un moment attendu. La Chambre régionale des comptes a en effet pour mission principale de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens.

Concernant Bandol, le rapport porte sur la gestion municipale de 2013 à 2019.

Il souligne la réussite de l'axe principal du mandat précédent 2014-2020 : procéder au redressement des finances, condition préalable à la réalisation du projet de ville, tant en raison de la gestion financière précédent 2014 que de la baisse importante des dotations de l'État.

Le rapport entérine l'analyse du Trésorier public lors de la présentation du compte administratif 2018 qui déclarait : *« La gestion de la ville de Bandol est un cas d'école, dans le bon sens ! ».*

Le rapport est détaillé et nous invitons les bandolais à le lire précisément *(lien en fin d'article).*

Quatre points retiennent particulièrement l'attention :

« Un assainissement rapide et spectaculaire de la situation financière »

La Chambre valide la stratégie financière de la commune initiée depuis 2014 en ce qu'elle considère, que
« la trajectoire de redressement financier suivie par la commune, bien que rapide, a été assez équilibrée ».

Elle estime que *« L'action énergique et coordonnée sur les trois leviers (ressources fiscales, baisse des dépenses de fonctionnement, baisse des dépenses d'investissement)* ***a permis un assainissement rapide et spectaculaire de la situation financière à compter de 2015 ».***

Ce redressement des finances réalisé grâce à la mise en place d'une politique active de réduction des dépenses appelle trois remarques fondamentales :

1. Jamais à Bandol un tel effort de bonne gestion n'avait été réalisé sans compromettre la qualité du service public comme en témoignent les précédents rapports de la Chambre Régionale des Comptes.

2. La hausse des taux d'imposition décidée par le Préfet en 2015, associée à l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires n'a que « compensé » la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) comme le souligne très justement la Chambre : *« Cette augmentation des taux a généré un produit fiscal de 1,4 million d'euros, qui couvre presque en totalité le montant de la baisse de la DGF constaté en 2017 par rapport à 2013 ».*

3. **Sans cet effort majeur de réduction des charges à caractère général marqué**, selon l'observation de la Chambre, « par un rythme moyen annuel de 6%, soit une baisse de 22% sur la période » (ce qui représente une baisse des dépenses de fonctionnement de 2 millions d'euros entre 2014 et 2017), **il eut fallu augmenter les taux d'imposition.**

L'aménagement du quai de Gaulle qui constitue une incontestable réussite tant dans sa conception que sa réalisation, appelle l'observation suivante de la CRC : *« La commune a suivi une stratégie globalement cohérente et raisonnée.* ***Elle a élaboré un projet techniquement solide et conduit de façon structurée et réactive l'ensemble des démarches, jusqu'au commencement des travaux fin 2018 … ».***

Un encouragement à poursuivre la réorganisation des ressources humaines

Sur cette thématique à l'importance particulière, la Chambre encourage la commune *« à poursuivre sa réorganisation des RH afin de fiabiliser ses données et de rationaliser sa gestion »*. C'est un point positif.

Autant la situation financière de la commune que l'éclatement et la multiplication des services ont justifié de procéder en 2014 à une restructuration générale des services afin de mutualiser et rationaliser les moyens humains, techniques et financiers.

En septembre 2014 est réalisé le regroupement des services à savoir, près d'une trentaine, au sein de 9 directions afin de donner un caractère plus homogène et rationnel à la structure.

C'est ainsi que la Chambre relève : *« Cet effort s'est traduit par une stabilisation de la masse salariale, alors que les dépenses de personnel avaient augmenté* ***de 17,4% entre 2009 et 2013*** », ce qui correspond à une augmentation de 2 millions €.

Urbanisme : la difficile problématique des logements sociaux

S'agissant des logements sociaux, la CRC relève une *« inertie »* de la commune, alors-même qu'elle considère que *« la commune est largement urbanisée, y compris sur sa bande littorale, et ne bénéficie pas d'un potentiel urbain très important »*. A noter que, début novembre, les demandes au CCAS s'élevaient à 288, et la permanence du maire reçoit, chaque semaine, des administrés en recherche d'un logement.

La loi SRU de 2000 imposait déjà 20% de logements sociaux. Les lois Duflot de 2013 et ELAN de 2018 imposent elles d'atteindre l'objectif minimum de 25% à l'horizon 2025. Du fait de son territoire contraint, cet objectif est clairement inatteignable pour Bandol.

Mais la commune de Bandol n'a pas témoigné de frilosité quant à la réalisation de logements sociaux. En effet, elle a noué en janvier 2015 un partenariat avec l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF-PACA) en vue d'acquérir le foncier nécessaire à cette réalisation.

La commune a aussi institué par délibération du 25 octobre 2018, un droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur les périmètres des zones UA et UB, (secteurs dits du centre-ville et de la Poste) pour faciliter cette production de logements sociaux.

Rappelons que chaque année, la préfecture décide du montant de la pénalité SRU infligée aux communes ne respectant pas le quota de 25% de logements sociaux. A Bandol, cette pénalité est d'environ 700 000 euros, et le fait de la payer n'empêche pas la préfecture de préempter des terrains pour y construire des logements sociaux.

La modification du PLU de 2016 épinglée car empêchant de construire !

S'agissant de la modification du PLU de 2016, la Chambre considère que la commune a *« entendu, assez ouvertement, contourner les objectifs de densification portés par la loi ALUR du 24 mars 2014 »*.

Une critique qui fait directement écho aux reproches de bétonisation de Bandol, alors que la Chambre reproche à la mairie, au contraire, d'avoir contourné les objectifs de densification de la loi ALUR.

En réalité, si la commune a modifié en 2016 son PLU c'est pour concilier le difficile équilibre entre les exigences réglementaires, et les caractéristiques de Bandol qui appellent un développement harmonieux et raisonné.

Le pourcentage de surface perméable de pleine terre a augmenté et le pourcentage d'emprise au sol de constructibilité de toutes les zones U a diminué.

En conclusion

Aucune remarque ne figure dans ce rapport, concernant des dépenses anormales ou somptuaires ou encore des rappels à la loi.

Si la Chambre pointe quelques faiblesses comme l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement, qui est aujourd'hui en cours d'élaboration pour les six années à venir, l'absence de mise en place d'indicateurs de performance dans le suivi des stratégies urbanistiques ou encore l'utilisation du crédit revolving (CLTR) de 2011, les recommandations faites par la Chambre permettront à la ville de s'améliorer.

Remercions l'administration communale pour avoir contribué au redressement et au développement de notre commune qui constitue un motif de fierté et de satisfaction pour tous.

« L'assainissement rapide et spectaculaire de la situation financière » de notre commune pour reprendre les termes de la CRC permet d'élaborer dès à présent un projet de mandat réaliste et ambitieux pour Bandol, et permettra d'affronter cette crise sanitaire et économique mondiale sans précédent dans les meilleures dispositions possibles.

Le rapport complet est disponible sur le site Internet de la ville : bandol.fr/mairie/les-documents-officiels/le-rapport-de-la-chambre-regionale-des-comptes-1308.html

Sogeba : un rapport tardif mais encourageant

La Chambre régionale des comptes a analysé la gestion de la Sogeba (société d'économie mixte qui gère le port), sur la période 2013 à 2017.

Voici les 6 recommandations faites par la CRC dans son rapport :

1. Revoir et fiabiliser les procédures de facturation de l'activité de carénage et procéder à une évaluation du coût réel du service en vue d'un ajustement de la politique tarifaire par la ville de Bandol.

2. Développer la prospective financière, élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement.

3. Généraliser l'utilisation de l'horloge pointeuse pour l'ensemble des agents non cadres, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

4. Mettre à jour le régime indemnitaire des agents de la SOGEBA. Supprimer la prime de fin d'année pour le personnel saisonnier afin de se mettre en conformité avec la convention collective, supprimer la prime technique versée aux agents détachés.

5. Régulariser l'ensemble des mises à disposition gratuites d'emplacements.

6. Mettre en œuvre des outils de pilotage de l'activité : suivi des installations, indicateurs d'activité, qualité du service.

Trois ans sont passés depuis la période analysée. La direction de la Sogeba a changé courant 2017 et de nombreux points relevés dans le rapport ont été corrigés depuis : la procédure de facturation sur la zone de carénage a été revue (recommandation 1), les mises à disposition gratuites d'emplacements ont été régularisées (recommandation 5) et le point sur les primes réglé (recommandation 4).

A ce jour, seules trois recommandations sur 6 restent d'actualité, et seront réglées dès 2021 :

• Le plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration et sera prêt au premier trimestre 2021. Une inspection complète des infrastructures par une société spécialisée est en cours depuis octobre.

• Le règlement intérieur de la Sogeba, qui a vieilli et ne correspond plus à ses contraintes et problématiques actuelles, va évoluer courant 2021.

• Enfin, la mise en œuvre d'outils de pilotage d'activité a déjà commencé et va se poursuivre avec le rajout de différents outils de mesure de la qualité du service.

Le port de Bandol connaît depuis quelques années de profondes mutations en interne, et va connaître sur le mandat à venir des travaux importants. Certaines installations, et pas des moindres, sont en fin de vie, et d'autres doivent évoluer pour offrir une qualité de service supérieure à ses usagers.

Le rapport complet est disponible sur la page transparence du site internet du port de Bandol : http://www.portbandol.fr/transparence/

©Anthony Alpha-films

Un Noël pas comme les autres

Un parcours féerique a été installé tout au long de la promenade du quai de Gaulle ainsi que sur la place de la poste pour fêter Noël autour du monde. Des bulles géantes qui abritaient des automates dans le monde d'Alice, mère Nature, le cercle polaire, un univers gourmand, traditionnel ou féerique et qui ont ponctué ce cheminement, agrémenté de quelques forêts enneigées ! De nombreuses énigmes attendaient les enfants pour jouer et réfléchir, avec quelques surprises à la clé.

Pour enchanter les plus jeunes et faire participer leurs parents, le théâtre de la Toupine nous a concocté deux univers très différents à travers des manèges très originaux, dits à propulsion parentale.

Tout d'abord, « un vache de manège » qui racontait l'histoire d'un drôle de troupeau de vaches sorti d'une étable après un dur hiver. Liberté de cavaler par monts et par vaux, accompagné par le son des cloches… avec des parents en train de traire !

Ensuite, le « Bestiaire alpin », composé d'animaux emblématiques des Alpes conçu entièrement en bois flotté. Ce manège était accompagné par un comédien qui emmenait les enfants dans son univers, grâce aux parents qui activaient le manège sur une balançoire.

Une fois n'est pas coutume, le 24 décembre, le Père Noël était bien sûr au rendez-vous, mais cette année, il est passé devant chez vous, dans nos quartiers. Bien assis dans son traîneau, escorté par une parade lumineuse et de joyeux musiciens, il a distribué sur son passage de nombreuses friandises aux enfants sages, avant de disparaître comme par enchantement....

Rêver sans se rassembler, déambuler en toute liberté, déconfiner les foyers et les esprits… tel était l'objectif modeste, mais essentiel de cette fin d'année 2020.

Un sapin de 13m de haut a pris ses quartiers en plein cœur de la place de la Liberté pour illuminer nos nuits du mois de décembre.

Vincent Dionis, un héritage gravé dans le marbre

La sculpture allégorique de Vincent Dionis intitulée «Mare Nostrum», symbolisant le passage de Bandol au 3ème millénaire ornée de ses grands oiseaux blancs aux ailes déployées gravés dans le marbre de carrare fut installée en front de mer en janvier 2000 grâce à l'accord conjugué de Xavier Suquet et de Marcel Bogi, respectivement maire et premier adjoint à l'époque.

Né en Indochine en 1940, bandolais depuis 1963, Vincent Dionis a débuté la sculpture en 1971 auprès de Vivian Paoli, son maître en la matière. Il a participé à des concours nationaux de sculpture et fut lauréat d'honneur de la Fondation de France à Paris en 1983. Durant sa carrière, Vincent Dionis multiplie les expositions personnelles et collectives. Il réalise sa première exposition individuelle au centre culturel de Bandol en 1981. Il fut également le créateur de deux trophées, celui des «Vins de Bandol» et celui du «Napoléon d'Or» à La Seyne-sur-Mer. Vincent Dionis participe à la vie culturelle de sa région en érigeant de nombreuses sculptures dans les lieux publics comme le «Montolive», à l'école maternelle de Montolivet à Marseille, la «Nef», au lycée Dumont d'Urville à Toulon et «Europa» sur le rond-point de l'Europe à Ollioules. Lors du symposium de Wehr/Baden, ville jumelée avec Bandol, il crée «Extrait d'Eternité» en 1988, sculpture en marbre noir qu'il qualifiera comme un événement «fort» dans sa carrière de sculpteur. Vincent Dionis aimait également transmettre sa passion aux autres puisqu'il anima pendant 15 ans l'atelier de sculpture sur pierre de Bandol Loisirs Culture (BLC).

Décédé en 2013, Vincent Dionis, véritable amoureux de la pierre, laisse derrière lui un héritage artistique important. « (...) Si ma créativité est reconnue, et à travers mes œuvres, une intention généreuse que je laisse comme un héritage sans prétention, mais comme une projection future, je serais un homme heureux», disait-il.

Lors de la rénovation du quai de Gaulle, la sculpture «Mare Nostrum» avait été déplacée en lieu sûr afin de laisser place à l'ensemble des travaux.

Cette dernière vient de trouver un nouvel emplacement : elle trône désormais à l'entrée du parc du Canet dans un cadre verdoyant et arboré à proximité du centre aéré, de la crèche et de la halte-garderie à l'attention de tous les promeneurs et notamment des plus petits. Sa nouvelle implantation permet ainsi de sensibiliser les plus jeunes à l'art et de transmettre ce patrimoine artistique aux générations futures.

Fibre et enfouissement des lignes

Depuis plusieurs mandats, les services techniques de la ville enfouissent les lignes des différents réseaux aériens qui polluent visuellement Bandol. Le choix de l'aérien est le plus souvent contraint : quand cela n'a pas été prévu à l'origine, il n'y a pas de solution pour passer sous terre, sauf à générer des travaux conséquents avec des coûts en proportion.

Cet enfouissement se fait donc plus tard, à l'occasion d'une refonte générale d'une rue : on refait la chaussée, les trottoirs, et le plus souvent on ouvre le sol pour contrôler certains réseaux (gaz, pluvial, eau potable et eaux usées, électricité, etc.) voire pour changer certains tronçons qui ont fait leur temps ou doivent être modernisés (tout le monde a en tête l'exemple du plomb qui est aujourd'hui proscrit pour les canalisations d'eau).

La commune poursuit la modernisation et l'enfouissement : le programme politique du maire prévoit de maintenir le rythme de deux rues par an refaites « à neuf ». On parle là de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année, au moins, selon la taille. Et chacun comprend qu'on ne peut refaire les centaines de kilomètres de rues que comprend une ville comme Bandol, ni en un an, ni en dix. Cela représente forcément une démarche sur le long court, mandat après mandat.

Aujourd'hui apparaît un nouveau réseau technique dans nos villes : la fibre. Elle va remplacer progressivement la technologie téléphonique du XXème siècle, le fil de cuivre, et permettre l'avènement de l'internet du XXIème siècle : le très haut débit, que souhaite l'immense majorité de la population (et les générations futures). Hélas, toutes nos rues n'ont pas été fibrées à leur création, la technologie n'existant pas. Progressivement depuis quelques années, les rues dont le sol a été ouvert pour travaux ont reçu lorsque cela était possible, des fourreaux, sorte de gaines permettant de passer dans le meilleur des cas de futurs câbles de ce type. Mais si la connexion avec une rue voisine est nécessaire, qui n'est pas elle-même pourvue, on ressort du sous-sol, tant que la liaison souterraine n'est pas créée (lors de prochains travaux qui établiront cette continuité souterraine).

Les bandolais s'étonnent parfois auprès des services de la ville ou auprès des élus, de voir se multiplier les câbles aériens, en particulier depuis quelques mois. C'est inévitable au moins provisoirement, mais avec un provisoire, on l'aura compris, qui peut durer plusieurs années. La fibre, c'est effectivement un nouveau fil, et tant que la technologie cuivre n'aura pas totalement disparu, il vient en plus de l'existant. Il ne serait pas rationnel mais long et très coûteux d'ouvrir le sol de toutes les rues juste pour passer la fibre. Elle passera en sous-sol lors d'opérations majeures qui permettront l'enfouissement de tout, rue par rue. De plus, pour bien des logements, l'arrivée souterraine d'un futur type de câble n'a pas non plus été prévue : sauf à ce que le propriétaire de l'immeuble (syndicat des copropriétaires) ou de la maison fasse et paye une tranchée entre le point de raccordement dans sa rue, et les murs extérieurs de son logement, la desserte finale est très souvent aérienne. Les opérateurs Télécom n'assument pas le coût d'une création de raccordement souterrain (tranchée et remise en état du sol).

Il n'y a pas contradiction entre la promesse de l'enfouissement des réseaux et la multiplication des réseaux aériens. C'est une contrainte technique et financière : l'arrivée d'un nouveau réseau sera souvent par obligation aérienne dans un premier temps. L'enfouissement viendra plus tard, lors d'opérations rationnelles et multi-réseaux. Oui la fibre va dans les premiers temps, augmenter le volume de câbles aériens dans nos rues, c'est un fait.

Expression libre du groupe minoritaire «Bandol Ambitions»

L'erreur du projet du stade Deferrari : le sacrifice du littoral

Au-delà des questions de priorités, (les moyens mobilisés pour la surélévation du stade et la réalisation de places de stationnement en superstructure entraînant inévitablement le délaissement des quartiers, des espaces naturels, des équipements nécessaires à la vie des Bandolais, des parkings à créer en amont du centre),

Ce projet va à l'encontre des dispositions paysagères et réglementaires nécessaires à la continuité de nos sites littoraux.

• La partie Ouest du port constitue la porte vers les espaces naturels littoraux.

• Compte tenu de la zone de submersion prévisible, la surélévation du stade et la création des commerces nécessiteront une modification des hauteurs règlementaires au PLU.

Ces sur-hauteurs supprimeront les vues sur mer et l'ile de Bendor, des riverains.

Ce projet va à l'encontre de toutes les démarches aujourd'hui engagées dans les villes littorales, visant à éloigner les circulations automobiles des cœurs de villes :

La création de 400 places de stationnement au bout du port induira inévitablement un engorgement de la circulation sur le port avec toutes les nuisances de bruit, de pollution et de minéralisation des espaces que cela implique.

Il s'agit de la qualité de vie des bandolais et de l'attractivité touristique qualitative de Bandol

N'y a-t-il aucun autre endroit à bétonner que le littoral?

Ce projet va à l'encontre de la revitalisation du centre-ville et de ses commerces

Très éloignés du cœur de ville (plus de 300m), les commerces et restaurants implantés au Stade Defferari ne pourront être dans la continuité du centre historique existant et viendront donc en concurrence des bars et restaurants du centre.

Annulation de l'election municipale : pourquoi bandol ambitions fait appel devant le Conseil d'État ?

Pour information nous publions trois extraits des conclusions du rapporteur public devant le tribunal administratif de Toulon

Sur le grief tenant à la déloyauté de la campagne de M. Joseph :

« …Or, toujours pendant ce trop long entre-deux-tours, M. Bayle a été visé par des accusations de corruption émanant de deux candidats évincés au premier tour, et dont il est soutenu qu'il aurait refusé de les intégrer sur sa liste, lesquelles et c'est certainement le plus grave, ont été relayées et amplifiées par son opposant au second tour M. Joseph, à un point tel que la presse locale s'y est intéressée.

Nous n'avons aucune hésitation à vous indiquer que les supports qui colportaient ces médisances, parfois assortis de dessin très explicite, présentaient le caractère d'allégations à caractère diffamatoire mettant directement en cause la probité de M. Bayle. »

« Conformément à une jurisprudence classique relative à d'anciennes élections municipales à Aix-en-Provence, nous estimons que de telles calomnies excédaient les limites de ce qui est toléré dans le cadre de la polémique électorale. »

Sur la question des sollicitations abusives pour faire délivrer des procurations :

« Sur la question des procurations disons d'emblée que les attestations produites par les réclamants, sur qui pèse la charge d'établir la réalité de cette pratique, nous semblent convaincantes et tout particulièrement celle d'un neveu qui affirme avoir surpris un échange par webcam interposée entre cette professionnelle de santé astreinte à d'importantes obligations déontologiques et son oncle alors âgé de 94 ans. »

Nous sommes confortés dans notre décision de saisir le Conseil d'Etat.

Solidaires

Par solidarité avec les familles bandolaises, l'équipe de Bandol Ambitions s'est mobilisée pour offrir au Collège Raimu ainsi qu'à la Caisse des Ecoles d'Octave Maurel 10.800 masques chirurgicaux durant le second confinement.

Honorée de votre confiance, l'equipe de Bandol Ambitions adresse ses meilleurs vœux aux bandolaises et aux bandolais, Puisse 2021 voir accomplies vos espérances!

Retrouvez l'actualité complète de l'opposition sur : le site « bandol-ambitions.fr » et Facebook « Bandol Ambitions »

Expression libre du groupe majoritaire «Une vision d'avenir pour Bandol»

Les éditions du journal municipal se suivent et se ressemblent.

La COVID paraît s'installer durablement comme une composante de l'action publique, et donc du bulletin municipal d'information. Et nos adversaires persistent dans une présentation falsifiée de nos projets ou de nos actions.

Après celle des urnes, la défaite au tribunal

L'opposition maintient surtout un climat de judiciarisation de la vie publique locale, espérant gagner devant un tribunal ce qu'elle a perdu dans les urnes.

Le nouveau responsable de l'opposition, M. Mino nous a d'ailleurs curieusement adressé la tribune de l'opposition en utilisant le papier à entête de son cabinet d'avocat.

Il annonce la poursuite en appel de son recours toujours surréaliste contre l'élection, recours auquel M. Bayle ne participe pas.

Pour mémoire, on nous annonçait un scandale de procurations, et les juges ont démonté cette contre-vérité, constatant que les témoignages avancés concernaient des gens qui pour certains n'ont pas voté ni donné de procuration (sic !), ont donné procuration mais ont voté eux-mêmes (re-sic !), etc. Les autres accusations étant du même tonneau, le recours a été balayé en première instance, malgré les conclusions pour le moins «légères» du rapporteur public qui a été contredit sur pratiquement chaque détail lors du jugement, sauf sur le point le plus important : il conseillait au tribunal de rejeter le recours, ce qui fût fait, en toute logique. Il faudra donc boire le calice jusqu'à la lie. Mais le Conseil d'État fera les mêmes constats : factuels.

La réalité et l'incantation

Nous avons du travail à accomplir pour Bandol. Beaucoup.

Et le contexte COVID surcharge en décisions successives semaine après semaine, élus et services. En parallèle, nous devons gaspiller une énergie précieuse à déconstruire des rumeurs ou accusations qui sont fidèles au climat détestable de la campagne électorale.

On aurait préféré des idées concrètes pour Bandol. Certaines ressemblent toujours à des incantations : créer des parkings hors du centre, pourquoi pas ? Des générations d'élus bandolais ont cherché la solution, avec un foncier contraint, et un relief bien réel. L'opposition municipale la cherche aussi, et surtout la réclame : on préfèrerait qu'ils l'aient trouvé et l'indiquent, pour le bien commun. A leur décharge, c'est plus difficile que l'incantation.

Pour un RER qui desserve Bandol

Autre actualité politique, elle majeure, au moment de rédiger ces lignes, la décision imminente de la Région et son Président orientera le choix du ministre quant au futur RER toulonnais. S'arrêtera-t-il à la bordure entre TPM (Toulon Provence Méditerranée) et la CASSB, ou permettra-t-il à nos neuf communes de profiter d'une liaison performante depuis et vers Toulon et l'Est de son agglomération ?

La CASSB a choisi de ne pas choisir : pas de débat au conseil communautaire, ni de position collective en amont de la décision du Président de Région. Pourtant, le consensus est véritablement très large : toutes les concertations depuis un an pointent un terminus qui ne doit pas arrêter la ligne à Sanary/Ollioules, mais bien s'implanter à Saint-Cyr-sur-mer.

Cela ressemble à de la politique politicienne, avec des indignations théâtrales. Mais non, non nous n'imaginons pas de rivalité dans ce dossier entre St-Cyr et Sanary car Sanary recevra dans tous les cas le RER. Et non il n'y a pas d'ingérence dans les affaires de ces communes : elles se sont toutes deux déclarées favorablement au moins sur l'étude de ce projet. En revanche une solution ne nuit pas à l'une et bénéficie à tous. Il faut le dire, l'affirmer, le défendre, chercher les solutions collectivement.

Ce ne sera pas le cas, hélas.

CARNET

Décès

ANDRÉ Guy, Georges	12/11/2020
BARTOLET Guy, André	29/11/2020
BERGIER Pierre	25/10/2020
BILLET Elise,Marie, Louise	10/10/2020
BODEAU Huguette, Marguerite	20/11/2020
BROCARD Jean	22/11/2020
CAPELLI Ernest, François	30/11/2020
CARDINAL Alain, Guy	04/11/2020
COCHENNEC Patrick, Emile, André	30/10/2020
COCO Ange	03/10/2020
CONIN Jean, Maurice	17/10/2020
COUFOULOUKAS Marie	03/09/2020
COULLET Francis, Louis, Adolphe	23/10/2020
DAVID Emilie, Francine	30/11/2020
DEHAUDT Marie,Thérèse,Isabelle	09/12/2020
DELHOMME William	13/09/2020
DÉPLANQUE Jeannine, Marguerite	14/10/2020
DESBERNATS Renée, Jacqueline	23/11/2020
DISPARD Jean	11/10/2020
DURAND Jean-Paul, André, Adolphe	14/10/2020
FAVANT Paul, André	26/11/2020
FUNDER Tadensez, Roger	17/10/2020
GABARD Anne, Marie	25/11/2020
GARIJO Jean, Michel	06/11/2020
GASSIN Mireille, Louise	10/10/2020
GINISTY Christian, Marcel, Claude	14/11/2020
GOT Georges, Jean, Joseph	24/10/2020
HUMBERT Nicole, Adrienne	03/10/2020
JOSSAUD Patrice, Elie	26/09/2020
JULIEN Nicole, Josette	08/11/2020
LAINÉ Simonne, Yvonne	10/09/2020
LASVENES Marguerite, Marie, Jeanne	06/10/2020
LE BRETON Micheline	03/12/2020
LÉGER Guy, Bénoni	26/11/2020
LOMBARD Brice,Yvan, Régis	11/11/2020
LOUADJANI Gilbert,André	28/11/2020
LOUÉ Annie, Monique, Zélie	27/10/2020
MARCHETTI Jean	08/09/2020
MARTINET Guy, Marius	10/09/2020
MICAS Francine, Marguerite, Georgette	09/10/2020
NAPOLETANO Nunzio, Marius	01/09/2020
NIANG Malal, Abdoul	27/11/2020
PANICHI Viviane, Elisabeth	11/09/2020
PARANT Josette, Francette	16/10/2020
PÉRÈS Denise, Thérèse, Jeanne	09/11/2020
POLO Angéle	21/11/2020
ROCHETEAU Jean-Claude	08/12/2020
SALVAN Roger, Marius	18/09/2020
SANTONI Jean-Pierre, Joseph, Dominique	01/09/2020
SAUVAT Jacqueline, Marie-Rose, Henriette	08/09/2020
TOURNIAIRE Yvonne, Andrée, Adèle	01/12/2020
VALLARINO Josette, Marie	10/09/2020
VALLON Josette, Marcelle	06/11/2020
VILLAR Rose, Thérèse	29/10/2020

Naissances

BENINATI Mani, Noé, Gabriel	14/09/2020
CURET Mathéo, Rémy, Pierre	31/10/2020
DI NAPOLI Alessio, Pierre, Angelo	11/10/2020
EBOMOUA Jaden, Joaquim	15/09/2020
GAILLARD Salomé, Stéphanie, Pénélope	15/09/2020
LELLOUCHE Joy, Danielle, Jeannine	28/10/2020
MASSACRIER Luna Carine Christiane	30/09/2020
MILLAN César, Ahmed, Pierre	31/10/2020
NADAL Livia, Marie-Annie	23/11/2020
POUDEVIGNE Ella, Sylvie, Nicole	15/09/2020
REYBIER Edouard William	01/10/2020
ROCHE BASTIDE Noah, Jonathan,	05/12/2020
SALOMON Camille Aldo	21/10/2020
TIXIER Jeanne, Marie, Amélie	10/11/2020
WRONA Lynn, Rose, Louane, Charlotte	26/10/2020

CARNET

Mariages

ACUNA Y CONS Gontran & FUSO Ophélie, Cybille	10/09/2020
BONNEMAISON Damien, André, Joseph & RICHARD Marie-Pierre, Odette	12/12/2020
BOUCHET Christophe, Paul, Gilbert & BOMMARITO Sophie, Christiane	12/09/2020
CARREIRA Laurent, Manuel & CHIVA Sylvie, Suzanne	12/09/2020
CASTRO Jean-Luc, Emile & CHANÉAC Claire, Christelle, Ginette	18/09/2020
GIRARD Simon-Henri, Max, Andre & GIOLA Laetitia	12/09/2020
GUILBERT Mathieu & BROSSE Laurence, Vanessa	19/09/2020
HOFFMANN István & PAPP Krisztina	24/09/2020
LEONTI Frederic, Pascal & LAGIER Emmanuelle Ingrid Lucienne	17/10/2020
NATIVO Nicolas, Jean-Marie & CAVALIERI Léa	12/09/2020
RAYNAUD Eric, Robert & NAVELLO Yolande, Patricia	12/09/2020
REMY Lionel, Pascal & GARCIA Carinne, Cécile	12/09/2020
SIBILLE Charles, Maxime & COURSIMAULT Clémence, Michèle, Janine	05/09/2020
TOUCHARD Ghyslain, Robert & BASILE Elodie	17/10/2020
TURCHI Claude, Guy & DROMENQ Gisele, Jeannine, Francoise	12/12/2020
VOCICOT Fabien, Jean, Marcel & VERNET Mona-Lisa, Iberia, Françoise	07/11/2020

Commerces

Savonnerie artisanale « Mar e galis »

Fabrication de savons saponifiés à froid à partir d'huiles végétales biologiques
141, rue Lamartine - 06 76 79 40 14 - FB : Mare e Galis

La Petite Carriole des saveurs

Boutique Cadeaux - Épicerie du terroir - Vente de produits artisanaux locaux, cadeaux originaux
8, rue des Ecoles - 04 94 32 83 29 - FB : La-Petite-carriole-des-saveurs

Epicea Beach

Epicerie haut de gamme (salé et sucré)
5, rue Voltaire - 09 73 24 59 61

Clean Cars Bandol

Lavage Automobile & Detailing
Sublimez votre auto, avec ou sans RDV selon prestations
119, chemin de Naron - 06 27 39 16 09

Walking Immobilier

Agence Immobilière « La liberté de tout faire à pied »
47, rue du Dr Louis Marçon - 06 95 12 06 15

Century 21 Immobilière – Charlemagne à Bandol

Parlons de vous, parlons bienS
3, rue Gabriel Péri - 04 94 90 60 99

GELATO Sandro Gelateria

7, quai Charles de Gaulle - 06 82 66 26 82

Bandol Yogo'z

Yaourts glacés, fruits frais, smoothies, crêpes
59, quai Charles de Gaulle - 06 26 34 53 14

Restaurant «La Table de Romain»

Restauration traditionnelle - Carte à l'ardoise - Spécialités Montagnardes en hiver
1, rue du Docteur Félicien Fabre - 04 94 88 94 79

Restaurant «La Famille»

Spécialité de poulet mariné, pané. Sur place ou à emporter
30, rue Pons - 09 86 72 22 34

Virginie MARTIN

Diététicienne nutritionniste
Consultations sur RDV au cabinet ou à domicile - 06 61 74 35 40

NICOLAS LAVARENNE

DU 5 FÉVRIER AU 16 MAI 2021
QUAI CHARLES DE GAULLE

JOSEPH RAVAISOU
GALERIE BANDOL

Galerie Ravaisou - 1, rue des Ecoles - 83150 Bandol - **04 94 29 22 70**
retrouvez-nous sur **bandol.fr** et sur **villedebandol**